



Après plusieurs mois de discussions voire des années, durant les réunions en CSE, mais aussi autour d'intenses échanges avec la Direction et suite à la mise en place d'une commission spéciale :

### **L'ensemble des élus présents au CSE extraordinaire du 27 Novembre 2023 à l'exception de Nathalie Multari a voté pour le maintien d'un contrat collectif !!**

Et ce malgré le résultat de deux consultations, organisées par le CSE, et avec les PNC qui plébiscitent à presque 80% l'option de contrat individuel.

Le vote d'élus dont 2 seulement sont PNC prévalant visiblement sur celui d'une centaine de navigants !

Nous vous invitons lire le relevé de décision du CSE en date du 24 Octobre 2023 où il est écrit que la Direction, toutefois attachée au principe de contrat collectif « *mettra en place la solution qui sera choisie par cette population* ».

Sans jamais essayer d'influencer ou d'orienter le vote des PNC, nous vous avons encouragés à participer massivement aux consultations, persuadés naïvement, de la sincérité de la démarche.

Nous sommes conscients de la difficulté pour certains PNC de s'assurer individuellement et nous comprenons que chaque situation personnelle est différente. Chacune des solutions présentées avaient des avantages et des inconvénients pour chacun et le choix a pu être difficile en effet.

Néanmoins l'option retenue par la Direction et les élus favorables au contrat collectif est une aberration. **Les garanties sont encore minorées à 70% en cas d'incapacité temporaire de travail, avec une carence au plus tôt au 181eme jours, la suppression de la perte de licence ainsi que de l'invalidité.**

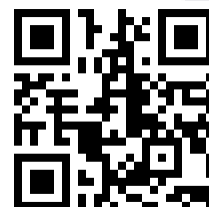
**Cette décision place les PNC dans une précarité toujours plus grandissante**, conduisant beaucoup d'entre nous à une réintégration fiscale. Elle pénalise également les PNC qui travaillent et qui ont toujours travaillé en leur offrant une prévoyance au rabais avec un taux global exorbitant de 5,80%, laissant à la charge du PNC 3,68% soit seulement 0,92% de moins que le taux actuel.

Cela les met dans l'obligation de s'assurer individuellement afin d'avoir une couverture raisonnable (perte de licence ou invalidité, carence moins importante...) en cas de maladie.

**Une fois encore la parole des PNC a été bafouée**, c'est pourquoi nous devons nous PNC prendre acte de tout cela et faire en sorte de faire bouger les lignes lors des prochaines échéances pour que cela ne se reproduise plus.

**Avec un syndicat PNC c'est l'assurance d'une meilleure compréhension de nos problèmes et qui respectera le choix du plus grand nombre.**

*Adduniti viaghjeremu luntanu*



Flashez pour adhérer